

## AIDES POUR APPRENTIS

- **Prime d'activité : démarche à faire par l'apprenti**
  - Cette prestation complète les revenus d'activité professionnelle.
  - Elle est calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer de l'apprenti. L'apprenti peut la percevoir sous certaines conditions :
    - Percevoir durant au moins trois mois un salaire minimum d'environ 932 € par/mois
    - Avoir plus de 18 ans
  - Pour faire une demande il faut faire une simulation sur le site de la CAF : <https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandede prestation#>
- **Bourse au mérite : démarche à faire par l'apprenti**
  - Cette aide de 500 € s'adresse aux bacheliers d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant obtenu la mention « Très bien » à leur baccalauréat, et les jeunes ayant obtenu au moins 16/20 au CAP ou BP dans un établissement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - La demande de bourse doit être effectuée en ligne entre le 5 juillet et le 31 octobre 2023. Faire la demande sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes :
  - <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/9/289-beneficier-de-la-bourse-au-merite-education-lycees.htm>
- **Aide au permis de conduire : pour faire la demande voir avec Anita**
  - Pour avoir droit à l'aide, l'apprenti doit remplir toutes ces conditions :
  - Avoir au moins 18 ans à la date de la demande
  - Être apprenti (le CFA attestera que le contrat d'apprentissage est en cours d'exécution)
  - S'inscrire dans une autoécole pour obtenir le permis B (classique, conduite accompagnée, conduite supervisée ou permis B boîte automatique)
  - Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide par ailleurs
  - Nb : pas de conditions de ressources. Elle n'est d'ailleurs pas prise en compte comme un revenu (elle n'est donc pas à déclarer). Pas besoin de justifier de la nécessité du permis dans le cadre de l'apprentissage
- **Aide au transport : démarche à faire par l'apprenti/ faire la demande auprès de l'entreprise**
  - Les salariés qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient obligatoirement du remboursement de ces frais à hauteur de 50%. Abonnement TCL et/ou TER
- **FormToit : démarche à faire par l'apprenti**
  - Form'Toit est la plateforme régionale qui permet d'être accompagné gratuitement par un(e) conseiller(e) pour une recherche d'hébergement.
  - <https://mesaidesapprenti.fr/aides/22-trouver-un-logement.html>
- **APL : démarche à faire par l'apprenti**
  - Aide Personnalisée au Logement (APL)
  - Aide financière pour réduire le montant du loyer prenant en compte : la situation familiale, les ressources, le lieu de résidence.
  - Pour en bénéficier, il ne faut plus être dans le foyer fiscal de ses parents.
  - [La demande peut s'effectuer en prenant rendez-vous dans une agence CAF du lieu du logement ou par internet : https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandede prestation#](https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandede prestation#)

- **PASS'REGION : démarche à faire par l'apprenti**
  - Pour les apprentis de – 26 ans
  - Réduction et avantages sur les places de cinéma, spectacles, livres...
  - Accès gratuits aux musées... Procédure :
  - Aller sur le site [www,passregion.auvergnerhonealpes.fr](http://www.passregion.auvergnerhonealpes.fr)
  - L'apprenti crée son dossier dans la rubrique « commande » et complète les champs nécessaires. Pour le nom de l'établissement, sélectionner LYON 08 GRETA LYON METROPOLE
  - Demander à ce que la carte soit adressée au domicile de l'apprenti
  
- **Carte étudiant des métiers :**
  - Elle donne droit à de nombreuses réductions (cinéma, transports, musées, tarifs réduits accordés aux étudiants, etc.). Nous vous la transmettrons dès que nous les aurons reçues.
  
- **Chèque Vacances : démarche à faire par l'apprenti**
  - Les chèques vacances permettent aux apprentis de 18 à 25 ans d'obtenir une aide financière pour partir en vacances.
  - Pour vérifier son éligibilité, se rendre sur le site de l'ANCV : <https://depart1825.com/>
  
- **Accompagnement EVOL You démarche à faire par l'apprenti**
  - Accompagnement personnalisé, gratuit et confidentiel pour les apprentis par un sénior bénévole et expérimenté
  - Consulter le site : <https://objectifreussirapprentissage.fr/>
  
- **Réduction pour repas à la cantine démarche à faire par l'apprenti**
  - Frais de restauration par repas (réduction de 3€ maximum) pour les repas pris à la cantine scolaire. Se rendre à l'intendance du Lycée
  
- **Site de l'ANAF Association Nationale des Apprentis de France démarche à faire par l'apprenti**
  - Pour obtenir une simulation de toutes les aides auxquelles l'apprenti a droit, en fonction de sa situation, se rendre sur le site de l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France) : <https://www.anaf.fr/>. Cliquer sur Nos outils / Mes aides apprentis